

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 94 (1997)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Inspectorat

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Inspectorat

## Canton de Vaud

Chers collègues apiculteurs, la saison prochaine reste tributaire de la façon dont vous avez conditionné vos colonies en cette fin d'été. Après la disette quasi générale de juillet, août n'a pas arrangé les choses. Avez-vous relancé la ponte de vos reines par un nourrissage adéquat, avez-vous profité d'éliminer les cadres anciens (hygiène oblige) et avez-vous appliqué les indispensables produits acaricides ? Si cela a été correctement exécuté, alors vous pouvez compléter généreusement les provisions de vos colonies.

**Recommandation** d'ordre sanitaire : vu la recrudescence des loques, qui cette année ont fait des dégâts considérables, **je vous prie d'apporter une attention toute particulière à l'aspect du couvain de vos colonies.** Il n'est jamais trop tard pour intervenir auprès de votre inspecteur, qui vous rassurera en cas de doute. N'oubliez pas que **vous êtes tenus d'annoncer** tous cas suspects ou épizooties à votre agent sanitaire (art. 61 OFE). Ne jouez pas aux apprentis sorciers et ne traitez pas vos abeilles avec des produits proscrits par vos autorités sanitaires et la station apicole du Liebefeld. Tout contrevenant peut être dénoncé en tout temps !

Pour terminer sur une note plus gaie, **je tiens à féliciter tous les apiculteurs** qui ont consenti cette année déjà à l'utilisation d'acide organique contre la varroase.

Salutations à tous !

L'inspecteur cantonal :  
*P.A. Bonzon*

